

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DE BONAVENTURE  
VILLE DE PASPÉBIAC**



**AVIS DE PUBLICATION**

**RÈGLEMENT NUMÉRO 2019-496  
FIXANT LES TAUX DE LA TAXE FONCIÈRE GÉNÉRALE ET  
LA TARIFICATION DE CERTAINS SERVICES POUR L'ANNÉE 2020**

---

**AVIS PUBLIC** est donné que le conseil de la Ville de Paspébiac a adopté, à sa séance extraordinaire du 17 décembre 2019, le Règlement numéro 2019-496;

**QUE** le Règlement numéro 2019-496 a pour objet et conséquence de fixer les taux de la taxe foncière générale et la tarification de certains services pour l'année 2020;

**QUE** ce Règlement entre en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2020;

**QUE** ce Règlement est disponible pour consultation au bureau de la Ville situé au 5, boulevard Gérard-D.-Levesque Est à Paspébiac, pendant les heures d'ouverture, soit du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30.

Donné à Paspébiac, le 23 décembre 2019 et publié le même jour sur le site internet de la Ville.

---

Annie Chapados, greffière-adjointe